

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

31/16

Date d'affichage : 15/04/2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaebeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016 pour les communes du SMICTOM de Sologne.

Le comité syndical du SMICTOM de Sologne a fixé la contribution de la Communauté de communes des Portes de Sologne à la somme de 1 131 229 € pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

FIXE les taux 2016 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit, pour les communes de la Ferté Saint Aubin, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette et Sennely.

	Bases 2016	Taux proposés pour 2016	Produits attendus	Rappel du taux 2015
LA FERTE SAINT-AUBIN	5 629 910 €	12,80%	720 628,00 €	12,80%
MARCILLY-EN-VILLETTE	1 554 139 €	12,80%	198 930,00 €	12,80%
MENESTRAU-EN-VILLETTE	1 109 547 €	12,80%	142 022,00 €	12,80%
SENNELY	544 133 €	12,80%	69 949,00 €	12,80%
TOTAL			1 131 229,00 €	

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

COURRIER 4

19 avril 2016

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

